

37

Exclusion de la liste des experts ceux condamnés pour viol ou agressions sexuelles et suspension de ceux mis en cause

ÉTAT

DES LIEUX

Les expertises sont souvent sollicitées par la justice pour étayer des procédures judiciaires. Il arrive que certains experts mandatés par la justice soient eux même mis en cause, voire condamnés, pour des faits de violence sexuelle.

REVENDEICATION DU CFCV

Nous demandons la radiation définitive des experts condamnés pour viol ou agressions sexuelles de la liste des experts mandatés par la Justice.

Également, nous demandons la suspension des experts mis en cause dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Il est nécessaire que la liste des experts soit régulièrement actualisée.